

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	33
- représentés	7
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/09/21-10**

**OBJET : Rapport annuel d'activité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez  
- Année 2015**

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 septembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Audrey TROIN	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Roland BRUNO	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Jean PLENAT	Anne KISS	Michel FACCIN
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	Sylvie SIRI

**Membres représentés :**

Florence LANLIARD donne procuration à Frédéric BRANSIEC  
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI  
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE  
Patrice AMADO donne procuration à Michèle DALLIES  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

**Membres excusés :**

Jean-Jacques COURCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016  
Publication : 27/09/2016

Délibération n° 2016/09/21-10

**OBJET : Rapport annuel d'activité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez - Année 2015**

**Le rapporteur expose :**

Chaque année, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

**Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'année 2015.**

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2016/03/30-06 du 30 mars 2015 portant adoption du compte administratif 2015 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2015 de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la commission consultative des services publics locaux du 8 septembre 2016 et celui du bureau communautaire du 12 septembre 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après communication du rapport,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'année 2015.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse  
Président

